

COMMUNE DE CHAINGY

PROCES VERBAL

01/2011

CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 27 JANVIER 2011 A 20 h 30

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunit, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal le Jeudi 27 Janvier 2011, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre DURAND, Maire.

Sont présents: Brigitte BOUBAULT, Jean-François BOULAND, Franck BOULAY, Bruno CHESNEAU, Sophie DUPART, Michel FAUGOUIN, Jocelyne GASCHAUD, Evelyne GODARD, Brice LEMAIRE, Yves LOPEZ, Chantal PUÉ, Pierre ROCHE, Sandra SAVALL, Alain SOUBIRON, Fabrice VIGINIER, Ernesto TUMMINELLO, Jean Pierre PELLE

Absent et excusé: Olivier ROUSSEAU

Retard excusé: Laurent LAUBRET arrivé à 20h50

Pouvoirs:

Gérald SMOUTS à Fabrice VIGINIER Delphine DUCHET à Jean Pierre DURAND

Madame SAVALL est désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à vingt heures quarante (20h40).

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 Décembre 2010 est approuvé à l'unanimité, avec une observation de M. Pierre ROCHE relative à la délibération N°10/108 : le tableau doit être modifié comme suit « sur la ligne « eau potable rue de la Haire », il a été inscrit 80 000€ au lieu de 20 000€.

Il est demandé de rajouter un point n°7 à l'ordre du jour : subvention pour un spectacle à la demande du Conseil de Jeunes.

Questions diverses:

Hauteur du ralentisseur sur la rue du château d'eau

L'ordre du jour s'établit donc comme suit :

ADMINISTRATION

11/01 Démission et élection d'un représentant à l'Association du Restaurant Scolaire

Vu l'article L. 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du 25 mars et du 10 juin 2008.

M. Le Maire précise que le Conseil Municipal désigne des délégués dans les organismes extérieurs.

Vu la demande exprimée par de Mr Ernesto TUMMINELLO de démissionner en tant que Conseiller municipal délégué au conseil d'administration du Restaurant Scolaire,

Vu le courrier relatif à la candidature de Mme Jocelyne GASC HAUD au titre d'Adjointe au Maire déléguée aux Affaires Scolaires, pour être déléguée au Conseil d'administration du Restaurant Scolaire.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de procéder à l'élection d'un nouveau délégué titulaire pour représenter la Commune au conseil d'administration du Restaurant Scolaire,

S'il n'y a pas d'autre candidature, M. Le Maire propose donc la candidature de Mme Jocelyne GASCHAUD en qualité de déléguée au Conseil d'administration du Restaurant Scolaire en remplacement de M. Ernesto TUMMINELLO.

Mme Brigitte BOUBAULT indique qu'elle est favorable au changement de titulaire et à ce que Jocelyne GASCHAUD représente la Commune au sein de l'Association du Restaurant Scolaire, mais s'interroge sur la possibilité de municipaliser le Restaurant Scolaire.

M. Jean Pierre DURAND lui explique que la gestion du Restaurant Scolaire par la Commune présente plus de contraintes qu'une gestion associative, et que ce n'est pas une bonne idée de procéder ainsi. Il rappelle que la gestion d'un service public est plus lourde sur le plan financier et juridique que celle d'une association

Mme Evelyne GODARD ajoute que le budget de fonctionnement de la Commune est déjà assez élevé. M. Jean Pierre DURAND présente des félicitations pour la gestion associative du Restaurant Scolaire. Mme Brigitte BOUBAULT maintien sa position et exprime les difficultés rencontrées dans la coordination des deux partenaires : public et associatif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **d'élire** Jocelyne GASCHAUD en qualité de déléguée de la Commune au Conseil d'Administration du Restaurant Scolaire. **Adopté à l'unanimité.**

FINANCES

11/02 Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

M. Le Maire présente le dossier :

Le débat d'orientation budgétaire constitue un moment essentiel de la vie locale. A cette occasion sont notamment définies la politique d'investissement et la stratégie financière de la commune. L'objectif de ce Débat est de permettre à l'Assemblée délibérante :

- De faire un rappel sur la présentation du budget (I),
- De présenter les principaux éléments de contexte national (II),
- D'analyser l'évolution de la situation financière et fiscale de la commune, dans laquelle s'inscrira le budget 2011 (III),
- De discuter des orientations budgétaires de la collectivité (IV),

I - Présentation du budget

Le budget se présente en deux parties : la section de fonctionnement et d'investissement. Chacune de ces sections étant équilibrée en dépenses et en recettes.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes liées à la gestion courante de la commune. Les recettes sont celles liées aux produits des services (recettes perçues par les usagers : prestations jeunesse, concessions cimetières ...), à la fiscalité (impôts directs : taxes d'habitations et foncières) et les dotations de l'Etat.

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital de l'emprunt, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements.

La section d'investissement présente les programmes d'investissement nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient la valeur du patrimoine comme les dépenses relatives aux capitaux empruntés, les acquisitions immobilières ou les constructions d'équipements publics. Les recettes d'investissement sont celles des subventions liées au financement des opérations (DGE), l'emprunt, le produit de la vente du patrimoine ou encore en réalisant des « économies » sur les dépenses de fonctionnement ou en augmentant ces recettes de fonctionnement.

II - Le contexte économique et budgétaire national

A - Le contexte :

L'année 2011 succède à une année de crise économique et se situe entre deux périodes de réformes des collectivités territoriales. Le transfert des compétences (concernant les régions et les départements) de l'acte II de la Décentralisation est en phase d'achèvement. Par ailleurs, au 1^{er} janvier 2010, la Taxe Professionnelle est supprimée. Dès 2010, les entreprises sont soumises à la Contribution Economique Territoriale (CET) qui comporte une part imposable sur les bases foncières et une part imposable sur la valeur ajoutée. Les collectivités reçoivent de l'Etat une compensation relais s'y substituant. En 2011, les collectivités locales percevront de nouveaux impôts et une dotation garantissant la neutralité budgétaire de la réforme. Par ailleurs, les communes restent le premier acteur local; elles représentent 71 % des dépenses d'équipement de l'ensemble des collectivités locales, soit environ la moitié de l'investissement public en France.

B - Les perspectives économiques :

- La croissance du PIB s'établit à +0,5 % au 2^{ème} trimestre 2010. Pour l'année 2011, le consensus table sur une croissance de +1,6 %.
- Les prix à la consommation connaissent une progression de 1,6 % en 2010 après 0,1 % en 2009. Ce retour de l'inflation s'explique par la reprise à la hausse des cours mondiaux des matières premières. En 2011, le risque inflationniste semble exclu.
- Le Projet de Loi de Finances 2011 prévoit de ramener le déficit public à 6 points du PIB en 2011. L'objectif est d'atteindre 3% du PIB en 2013 et 2 % en 2014.

Principales mesures prévues dans le PLF concernant les collectivités locales pour 2011 :

- Une des mesures les plus importantes inscrites dans le PLF 2011 intéressant les collectivités locale est la stabilisation en valeur des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales. Ce gel des dotations est d'ores et déjà prévu pour 3 ans (2011-2013).
- En sus, il est prévu la non-indexation du montant de certaines dotations de fonctionnement et d'investissement. Par conséquent, l'enveloppe des concours financiers concernés par la stabilisation en valeur sont : les prélèvements sur recettes au profit des amendes de police, la Dotation Générale de Décentralisation.
- Il est également prévu la fusion de deux dotations de soutien à l'investissement rural : la DGE et la DDR en une dotation des territoires ruraux.
- Enfin, le mécanisme de péréquation est renforcé pour la DDU (Dotation Développement Urbain), DSUCS (Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale) et la DSR (Dotation de Solidarité Rurale).

III - L'analyse financière et fiscale de la commune

A - Eléments de la section de fonctionnement

Afin de préparer le débat d'orientation budgétaire 2011, M. Le Maire a sollicité le concours de la Trésorerie Principale Rive de Loire Nord. A l'issue, une analyse rétrospective et prospective a été réalisée conjointement avec les services de la mairie.

Les résultats du compte administratif 2010 ne seront définitivement connus qu'en fin de premier trimestre. Bien que de nombreux paramètres soient encore inconnus, nous pouvons estimer que les derniers exercices sont caractérisés par une augmentation des dépenses de fonctionnement, alors que les ressources augmentent bien moins vite et que la conjoncture est particulièrement défavorable aux recettes des collectivités locales. La conséquence immédiate est une chute de la capacité d'autofinancement qui a diminué de 2007 à 2010, passant de 906 k€ à 707 k€. A cette analyse s'ajoute, la perspective de la création de la Communauté de Communes.

Les marges de manœuvre restent importantes en matière de taux d'imposition.

Le niveau d'endettement est supérieur aux moyennes des communes appartenant à la même catégorie démographique et ne laisse que peu de marge d'augmentation.

B - Eléments de la section d'investissement

Pour CHA INGY, le financement disponible 2010 est positif (1 272 k€) : L'excédent dégagé en fonctionnement (548 k€) a permis de payer les remboursements de dettes (183 k€). Une fois le remboursement de dettes effectué, il reste à la commune un montant de 365 k€. En ajoutant à cette somme les recettes d'investissement (907 k€) (dont dotations pour 452k€, subventions pour 55k€; plus-values de cession ZA pour 400k€), la commune dispose de 1 272 k€ pour ses dépenses d'équipement. Ce montant représente le financement disponible de la commune.

Le niveau des dépenses d'équipement ne peut être utilement apprécié que sur une période de plusieurs années afin de lisser le rythme très particulier des investissements des collectivités locales.

IV- Orientations budgétaires de la collectivité

Le budget primitif 2011, qui sera soumis au vote en mars prochain, devra respecter :

- une maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement et notamment de la masse salariale et des charges courantes.
- Une progression ou un maintien de l'autofinancement nécessaire au financement des équipements, afin de limiter le recours à la hausse de la fiscalité et à l'emprunt.

A - Scénario d'investissement

Afin de projeter la situation financière de la commune, il est nécessaire d'établir un scénario d'investissement sur plusieurs exercices (de 2010 à 2014). Pour la période sous revue, les projets sont très importants, en voici la synthèse :

La construction d'équipements :

- L'Etablissement Public de Sports et Loisirs
- Le bâtiment Accueil de Loisirs Sans Hébergement
- L'aménagement routier et urbain du site du Pré Hatton
- La contribution à la réalisation des abords du futur collège
- La création de la piste cyclable pour relier le futur collège
- Les acquisitions de terrains
- L'extension de la laverie au restaurant scolaire
- La vidéo protection

L'entretien des bâtiments et espaces communaux :

- Aux services techniques
- Dans les bâtiments communaux (sportifs et de loisirs)
- Pour l'éclairage public
- Pour la voirie et les réseaux

B - Conclusion: impact des projets sur le besoin de financement

Pour financer ses investissements nouveaux, la commune dispose des excédents dégagés par chacun des exercices de prospective, mais les ressources devront être complétées par d'autres moyens :

- Augmenter les produits par une hausse des taux de fiscalité
- Utiliser prioritairement les excédents cumulés des exercices antérieurs
- Faire appel à de nouveaux emprunts, mais cette solution va accroître les dépenses des années suivantes (remboursements du capital et des intérêts)
- Mobiliser l'apport des subventions extérieures, par un phasage rigoureux des opérations d'investissement, en lien avec les appels à projets des instituons partenaires (Etat, Conseil Général, Pays Loire Beauce, Caisse d'Allocation Familiale)
- Maîtriser le programme d'investissement, en hiérarchisant les projets dans le temps sous forme d'opérations pluriannuelles.
- M. Jean Pierre DURAND reprend les éléments du Débat d'Orientation Budgétaire et lance les échanges.
 M. Pierre ROCHE commente ensuite les points importants de ce document, et indique en priorité que les « autres charges réelles » et les « charges de personnel » sont les deux postes qui ont le plus augmenté. Il précise que ces deux postes ne doivent plus augmenter dans les années à venir, et que le budget de fonctionnement devra être stable pour maintenir la capacité d'autofinancement.
- M. Jean Pierre DURAND ajoute que deux solutions se présentent à la Commune pour augmenter les recettes destinées au financement des prochains investissements : revoir la fiscalité et emprunter.
- M. Pierre ROCHE conclut en démontrant que tout ce qui est inscrit en investissement ne pourra pas être réalisé, et que des choix devront être opérés.
- M. Laurent LAUBRET s'interroge sur l'impact de la création de la Communauté de Communes.

M. Jean Pierre DURAND indique que l'arrêté préfectoral devrait nous être transmis début février 2011, mais que des incertitudes persistent sur le périmètre de la Communauté de Communes. Il indique cependant que le budget de la Zone d'Activités sera transféré à la Communauté de Communes au titre de sa compétence développement économique.

De plus, il fait part de la réflexion des élus du syndicat intercommunal, sur la possibilité d'appliquer la Taxe Professionnelle Unique ou une fiscalité mixte, au lieu de la taxe additionnelle prévue.

Néanmoins, M. Jean Pierre DURAND précise que le budget 2011 ne sera pas vraiment impacté par la création de la Communauté de Communes.

- M. Laurent LAUBRET exprime ses craintes quant à l'augmentation des différents impôts des ménages de la Commune de Chaingy, notamment la Taxe d'Habitation (TH) et la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB).

 M. Jean Pierre DURAND explique que des simulations seront faites en fonction des choix qui seront définis à la Communauté de Communes et des différences de taux entre les communes. Il précise que les impôts sur les ménages de Chaingy étant historiquement très bas, l'impact de la Communauté de Communes ne sera pas neutre.
- M. Alain SOUBIRON s'interroge sur les critères de calcul des taux d'imposition.
- M. Jean Pierre DURAND indique que le mode de calcul doit permettre de pondérer les taux sur le territoire communautaire. Des simulations sont en cours et figurent dans les documents remis par les bureaux d'études.
- M. Jean Pierre DURAND précise qu'il va falloir changer d'état d'esprit, car la création de la Communauté de Communes fera que demain les principales recettes viendront de la Taxe d'Habitation et non plus de la Taxe Professionnelle.

Le débat s'oriente ensuite sur les budgets de fonctionnement et d'investissement envisagés.

M. Jean Pierre DURAND reprend le scénario d'investissement présenté dans le document distribué aux élus, informe que le personnel Communal est au complet et demande aux différentes commissions de bien vouloir analyser « finement » leurs besoins car toute demande supplémentaire impacterait le budget.

Mme Sandra SAVALL demande quel est l'avenir du projet Equipement Polyvalent Sportif et Culturel avec la création de la Communauté de Communes.

- M. Jean Pierre DURAND lui répond que l'EPSC est un projet communal et que le montant de la subvention accordée pour cet équipement ne sera pas modifié par la création de la Communauté.
- M. Fabrice VIGINIER fait une remarque sur l'aménagement de l'accessibilité aux handicapés à installer pour 2013. M. Jean Pierre DURAND indique que cette partie du projet est incluse dans le point 2 sur « l'aménagement des bâtiments communaux ».
- M. Fabrice VIGINIER ne souhaite pas que la commission des finances soit l'unique censeur du travail proposé en commission. M. Jean Pierre DURAND lui répond que les propositions des commissions ne sont « censurées » que par le Conseil Municipal.
- M. Alain SOUBIRON s'interroge sur le fait que la chaufferie bois n'est pas inscrite dans le Budget. Il lui est répondu que le projet « réseau de chaleur » est pour le moment suspendu.

11/03 Budget Annexe de la ZA: fixation du prix de cession des terrains de la Commune

- M. L'adjoint aux finances rappelle aux membres du conseil municipal le vote des décisions modificatives relatives au transfert du patrimoine foncier du budget principal au budget annexe de la zone d'activités. Il précise que les opérations comptables avaient pour finalité de transférer la valeur comptable du foncier du budget principal au budget annexe de la ZA, celle-ci ayant été estimée de la façon suivante :
- 14 489 m² représentant la surface des terrains appartenant à la ville que l'on multiplie par le prix au m² afin de déterminer la somme à basculer du budget principal au budget annexe.
- La commission Finance propose de fixer le prix de cession à 3€ le m² et d'obtenir une valeur du foncier de 43 467 € (14 489 x 3€ le m²).

Il est précisé que le Trésor Public souhaite que le Conseil Municipal fixe les prix de cession des terrains au m².

M. Gerald SMOUTS, par l'intermédiaire de M. Fabrice VIGINIER informe qu'il estime ne pas être correctement informé sur le sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **de fixer** le prix de cession des terrains communaux à 3€ du mètre carré. **Adopté à l'unanimité.**

11/04 participation communale pour le séjour en classe de mer, de découverte, de neige

Il est proposé que quatre classes partent en « classe transplantée » en 2011. Ce sont les classes de : Mademoiselle PESTY et Monsieur BERTHOL (56 enfants) à COMBLOUX du dimanche 1^{er} mai (au soir) au mercredi 11 mai (au matin) sur le thème « Découverte du Milieu ».

Vu la délibération du Conseil municipal du 23 février 2010, proposant le financement par la commune à hauteur de 45 %, par enfant, du montant restant à la charge de la commune et des familles (après participation du Conseil Général) et de 50%, à partir du 2^{ème} enfant, lors d'une fratrie, des séjours en classe de mer, de découverte ou de neige.

La participation de 55 % ou de 50 % dans le cas de fratrie reste à la charge des familles.

COMBLOUX							
Coût global par enfant	459 €						
Subvention du Conseil général	144 €						
Reste à financer entre la commune et les familles	315 €						
	Commune		Familles				
	45 %	50 % (2 ^{ème}	55 %	50 % (2 ^{ème}			
		enfant)		enfant)			
	141,75 €	157,50 €	173,25 €	157,50 €			
	Coût à la charge	Coût à la	Coût à la charge	Coût à la charge			
	de la commune	charge de la	des familles	des familles pour			
	pour 55 enfants	commune pour	pour 55 enfants	1 enfant			
		1 enfant					
	55 x 141,75 € =	1 x 157,50 € =	55 x 173,25 € =	1 x 157,50 €=			
	7 796,25 €	157,50 €	9 528,75 €	157,50 €			
	Coût à la charge de la commune pour 56 enfants 7 796,25 € + 157,50 € = 7 953,75 €						

Madame PODEVIN et Madame COSSON (48 enfants) à CROCQ du lundi 11 avril au samedi 16 avril 2011 sur le thème « Découverte du Milieu ».

CROCQ							
Coût global par enfant	261,50 €						
Subvention du Conseil général	55,50 €						
Reste à financer entre la commune et les familles	206€						
	Commune		Familles				
	45 %	50 % (2 ^{ème}	55 %	50 % (2 ^{ème}			
		enfant)		enfant)			
	92,70€	103 €	113,30 €	103 €			

Coût à la charge	Coût à la	Coût à la charge	Coût à la charge
de la commune	charge de la	des familles	des familles pour
pour 42 enfants	commune pour	pour 42 enfants	6 enfants
	6 enfants		
43 x 92,70 € =	5 x 103 € =	43 x 113,30 € =	5 x 103 €=
3 986,10 €	515 €	4 871,90 €	515 €
Coût à la charge de la commune			
pour 48 enfants			
3 986,10 € + 515 € = 4 501,10 €			

Soit un total de 98 enfants subventionnés à hauteur de 45 % et 6 enfants (fratrie) subventionnés à hauteur de 50 % par la commune.

Le coût à charge de la commune est donc de 12 469,85 € hors indemnisation des quatre instituteurs et incluent les 15 € d'adhésion à l'œuvre universitaire du Loiret.

Comme les autres années, il est proposé d'indemniser les instituteurs accompagnateurs à hauteur du même montant que pour les enfants.

Enfin, les enfants habitant la commune non scolarisés à Chaingy pourront bénéficier pour un séjour en classe de mer, de découverte, de neige, d'une participation communale de 45% du montant restant à la charge de la commune et des familles, sous réserve de ne pas être déjà partis durant leur scolarité. M. Le Maire informe que ces sommes seront inscrites au Budget principal 2011.

Mme Brigitte BOUBAULT souhaite connaître les différents niveaux des classes.

Mme Jocelyne GASC HAUD lui indique la répartition des classes suivante :

- Madame PESTY a en charge une classe mixte CM1/CM2
- Monsieur BERTHOL a en charge une classe de CM2
- Madame PODEVIN et Madame COSSON ont en charge des classes de CP

M. Alain SOUBIRON se demande pourquoi certains partent 10 jours, et d'autres moins. Il lui est répondu que la durée du séjour dépend du programme pédagogique et de l'âge des enfants.

M. Pierre ROCHE félicite la commission pour le niveau constant des dépenses entre 2010 et 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver** le montage financier ci-dessus et la participation communale de 45% ou de 50% en cas de fratrie, du coût restant à financer par la commune et les familles, ainsi que l'indemnisation pour le même montant de chaque instituteur et l'adhésion de 15€ de l'œuvre universitaire du Loiret,
- **D'approuver** la participation communale de 45% du montant restant à la charge de la Commune et des familles, des séjours pour les enfants de Chaingy scolarisés hors commune, durant leur scolarité,
- **D'inscrire** les sommes au Budget Principal 2011.

Adopté à l'unanimité.

TRAVAUX

11/05 Signature du Marché concernant les travaux Rue de la Haire

M. Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune a lancé une consultation concernant les travaux de réfection de la chaussée et de la création de trottoirs rue de la Haire. Il rappelle les termes de la consultation, proposée en novembre 2010.

M. Le Maire propose d'attribuer le marché à l'offre économiquement la plus intéressante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'offre économiquement la plus avantageuse concernant les travaux de réfection de la chaussée et de la création de trottoirs rue de la Haire.

Adopté à l'unanimité.

11/06 Signature du marché concernant les travaux de réhabilitation du rez-de-chaussée d'une habitation pour la création de locaux professionnels au 2 Place Louis Rivière

M. Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune a lancé une consultation concernant les travaux de réhabilitation du rez-de-chaussée d'une habitation communale, située au 2 Place Louis Rivière, pour la création de locaux professionnels. Il rappelle les termes de la consultation, proposée en janvier 2011.

Cependant, M. Le Maire informe le Conseil Municipal que le résultat de la consultation aboutit à un montant double de celui de l'estimation. En conséquence M. Jean Pierre DURAND demande que ce point ne fasse pas l'objet de délibération et propose de déclarer infructueux ce marché.

LOISIRS

11/07 Demande de subvention au Conseil Général du Loiret pour le spectacle « Les Pirates de l'Air » du Vendredi 1^{er} Avril 2011.

Dans le cadre de son projet de spectacle solidarité, la commission Santé/Solidarité du Conseil de Jeunes souhaite donner un spectacle humoristique, tout public, « Les Pirates de l'Air» interprété par la compagnie « La Puce à l'Oreille » de l'Association IMPROVI'Z de Varennes-Changy, le Vendredi 1^{er} avril à 20h30 à la Salle Polyvalente. L'entrée du spectacle sera payante, et la totalité de la recette sera reversée à l'Association « A Bras Ouverts » œuvrant pour le handicap.

Le montant alloué au prestataire s'élève à 867 € tout frais compris (huit cent soixante sept euros). Pour l'organisation de ce spectacle, il y a eu lieu de le déclarer à notre assurance.

La commune versera en sus :

- les droits d'auteur à la SACEM (8.8% du cachet soit 76.03€),
- la prise en charge pour deux comédiens d'un repas et des boissons à disposition.
- les frais de publicité (80€ d'encarts et 75€ de frais annexes, soit un maximum de 155€)

Le Conseil Général du Loiret peut attribuer une subvention dans le cadre du Fonds d'Accompagnement Culturel aux communes pour l'organisation de cette prestation (75 % de la dépense subventionnable). Le Conseil municipal s'engage à inscrire les dépenses relatives à cette manifestation au Budget Primitif 2011.

M. Michel FAUGOUIN indique que la Commission Vie Culturelle est d'accord pour laisser au Conseil de Jeunes le soin d'organiser ce spectacle d'humour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'accepter** l'organisation de ce spectacle aux conditions citées ci-dessus avec versement de 867 € à l'Association IMPROVI'Z, par mandat administratif,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer le contrat d'engagement à intervenir et tout document afférent au spectacle.
- **De solliciter** une subvention auprès du Conseil Général du Loiret,
- De s'engager à inscrire les dépenses relatives à cette manifestation au Budget Primitif 2011,

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Mme Brigitte BOUBAULT s'interroge sur la conformité du « dos d'âne ». Plusieurs élus partagent son inquiétude.

M. Jean Pierre DURAND indique que face aux incertitudes, il demandera une vérification auprès des services techniques.

Mme Evelyne GODARD s'interroge sur l'effacement de la signalisation horizontale de certains dos d'âne et demande s'il est possible d'implanter des ralentisseurs rue des Cigales et rue du Louvre.

M. Franck BOULAY expose les statistiques de la Police Municipale sur la vitesse dans la Commune. Il indique que globalement la vitesse est respectée, à l'exception de Prenay.

M. Jean Pierre DURAND indique qu'une surveillance active est effectuée actuellement sur ce secteur.

L'ordre du jour est épuisé et plus personne ne demande la parole. Monsieur le Maire lève la séance à Vingt trois heures et cinquante minutes (23h50).